

Ludovic Trarieux

1840-1904



© LDH

Né en 1840 à Aubeterre, en Charente, dans une famille aisée, le futur fondateur de la Ligue des droits de l'Homme a fait de brillantes études de droit à Bordeaux. Il est secrétaire de la Conférence du stage en 1864 et consolide sa position de notable en épousant la descendante d'une riche famille de négociants bordelais. Avocat, il entame une carrière politique locale avant d'être élu à la Chambre en 1879, puis au Sénat en 1885. Républicain, certes, comme son père, mais économiquement libéral, c'est-à-dire hostile à toute intervention, à toute régulation de l'Etat, il est socialement conservateur à l'extrême et laïque avec modération: il est ainsi hostile à la création générale des écoles publiques souhaitée par Jules Ferry. Bref, il siège à la droite des républicains, d'où il mène en 1889 le combat antiboulangiste. Il voit chez les radicaux le Cheval de Troie du collectivisme, critique les premières lois qui visent à reconnaître des droits aux salariés (Waldeck-Rousseau sur les syndicats de 1884, et Bavier-Lapierre de 1891), et il rapporte devant le Sénat en 1894 en faveur des «lois scélérates» qui limitent notamment la liberté de la presse. Enfin, comme garde des Sceaux dans le cabinet Ribot, il s'oppose frontalement à Jaurès, le 26 octobre 1895, lors du débat sur la grève des verriers de Carmaux.

Il trouve son chemin de Damas avec l'affaire Dreyfus. Hostile à tout antisémitisme, lecteur du *Temps* et des *Débats* et non de *La Croix* ou *La Libre Parole*, il a assez tôt, dès 1895 semble-t-il, des doutes sur la régularité du procès qui s'est déroulé dans l'enceinte du Conseil de guerre en décembre 1894. Ses doutes sont levés par son ami Hanoteaux, ministre des Affaires étrangères dans le même cabinet que lui, mais réalimentés notamment par son autre ami Scheurer-Kestner: le 7 décembre 1897, il est le seul à le soutenir lorsque celui-ci interpelle Méline sur l'Affaire. Les 9 et 10 février 1898, il dépose fermement et longuement en faveur de Zola. Le 19 février, il s'entretient avec quelques amis politiques – dont Yves Guyot, qui en avait déjà exprimé l'idée – de la création d'une ligue qui se consacrerait à défendre les droits des individus. Le 20, il reçoit quelques intellectuels. La machine est en marche, laquelle va conduire le 4 juin à l'assemblée de fondation d'une association.

Dès lors, sa vie se confond avec celle de la Ligue. Certes, il s'agit d'abord de se battre pour Dreyfus et contre la raison d'Etat. Mais au-delà? Trarieux adresse en janvier et août 1898 des lettres ouvertes aux différents ministres de la Guerre. Il fait face aux attaques personnelles et à la tentative de dissolution de la Ligue pendant l'été 1898. Il justifie publiquement l'adhésion à la Ligue de l'anarchiste Sébastien Faure. Il témoigne, le 5 septembre 1899, au procès de Rennes et s'oppose plus tard à l'amnistie. Mais il n'est pas un homme de meeting et il reste attaché de façon essentielle, comme la Déclaration des droits de 1789, à la défense des droits des personnes: les droits sociaux ne l'intéressent guère.

Gravement malade, Ludovic Trarieux quitte en 1903 la présidence de la Ligue. Ceux mêmes qui, tel Francis de Pressensé, ont mis en évidence l'existence dans la Ligue de deux modes d'appréhension du civisme n'ont jamais manqué de rappeler le choix, difficile, de 1898, et la fermeté courageuse dont fit preuve Trarieux jusqu'à sa mort en 1904.

Madeleine Rebérioux, historienne

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 20.

M. Rebérioux est décédée en 2005 (voir son portrait p. 68).

d'instruction, ou d'un jugement; la limitation de la détention provisoire à un mois; le jugement des délits et crimes par un tribunal composé d'un magistrat et de quatre jurés au moins, délibérant ensemble sur la culpabilité et la peine; la suppression du droit du ministre de l'Intérieur et des préfets d'expulser les étrangers.

Afrique.

Elle proteste contre les actes d'esclavage et de violence commis dans l'Afrique équatoriale, et organise un meeting de protestation contre les crimes commis au Congo.

1906

Enseignement.

Elle se prononce pour la gratuité de l'enseignement à tous les degrés, l'abrogation de la loi Falloux et la suppression dans les programmes scolaires du primaire des chapitres où l'on enseigne dogmatiquement le théisme et le chauvinisme.

Droits sociaux.

Francis de Pressensé intervient auprès de Clemenceau en faveur des facteurs grévistes.

Violences policières.

A la suite des protestations de la LDH, le ministre de l'Intérieur fait afficher dans les postes de police une circulaire rappelant que les agents ne doivent pas frapper les personnes arrêtées.

Colonies.

Elle dénonce le travail obligatoire aux Comores et accuse le gouverneur de Madagascar Augagneur, qui entravait l'activité des missions protestantes, de «flagrantes violations de la liberté de conscience».

1907

Droits sociaux.

Lors de son congrès, la LDH demande que la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire soit respectée et le nombre des inspecteurs du travail augmenté. Elle intervient en faveur des leaders de la CGT poursuivis par le gouvernement Clemenceau.